

SIGNATURE CHARTE D'AFFRANCHISSEMENT

Le 26 Avril 1713 après-midi au château avait donc lieu la signature de la charte d'affranchissement de la commune de SAINT REMY.

Ont comparu :

Jean d'AUBENTON, notaire, Nicolas GAVEAU, Antoine SORDOILLET, procureurs syndics du village et Jean-Marc du Coustin du Manadault, abbé commendataire de l'abbaye Notre Dame de Fontenay.

A partir de cette date, les Rémigeois n'étaient plus considérés comme des serfs mais comme des hommes libres.

Sources: M. Louis BAUJARD, instituteur – Monographie Saint Rémy